

l'épargnant français (5). Que l'on compare en effet, le poids budgétaire de la dette marocaine avec la valeur actuelle des investissements publics que les emprunts ont permis de réaliser !...

Quant aux dépenses de fonctionnement, il est assez fréquent qu'on en déplore l'aggravation. Mais, en face de ces critiques, il faut mettre en balance les interventions de l'Etat et les services, de plus en plus nombreux, qu'on exige de lui. Les études qui suivent (6) montrent, en particulier, la progression continue des dépenses des services sociaux,

(5) N.D.L.R. — Cf. - ci-après, à ce sujet, les extraits de l'étude de M. P. Delmares « Evolution de la dette publique du Maroc de 1920 à 1951 ».

(6) N.D.L.R. — Celles déjà citées, de MM. Poniatowski et Poirrée.

et la proportion de plus en plus grande que celles-ci représentent dans les charges publiques.

Encore faut-il que ces charges accrues puissent être couvertes, à l'avenir, par des ressources elles-mêmes accrues. Cela suppose un développement harmonieux du pays et le respect d'un certain équilibre entre les dépenses d'investissements dites rentables, et celles qui, indispensables sur le plan social et humain, feront inévitablement, sentir leur poids sur les futurs budgets de fonctionnement.

La question, on le voit, est très vaste. Elle est liée à la recherche d'un autre équilibre, celui des échanges, et conduit à élaborer des plans d'équipement dont la réalisation s'étend, nécessairement, sur de nombreuses années, et dont les objectifs ne sont pas seulement économiques ou financiers.

E. LAMY

## EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE DU MAROC DE 1920 A 1952 (1)

.....Les sommes figurant chaque année, à ce titre, au budget chérifien comprennent :

— La dette amortissable, qui est le service des arrérages et de l'amortissement des emprunts émis par l'Etat dans le but de se procurer une partie des fonds nécessaires au financement des dépenses d'équipement. De plus, l'Etat assume la charge du service des emprunts émis pour son compte par certaines sociétés concessionnaires (chemins de fer du Maroc et énergie électrique du Maroc).

— La dette flottante, qui est composée de l'ensemble des fonds libres des collectivités et établissements publics déposés au Trésor. Les principaux organismes qui sont, à ce titre, créanciers du Trésor, sont les municipalités, certains offices (office interprofessionnel des céréales, office chérifien des logements militaires), les sociétés indigènes de prévoyance, les collectivités indigènes, les associations syndicales agricoles.

A ces fonds, dont le dépôt au Trésor est, le plus souvent, rendu obligatoire par la loi, s'ajoutent les fonds versés par les particuliers.

En contrepartie des avantages retirés par lui de l'utilisation des fonds qui lui sont confiés, le Trésor sert à ses créanciers un intérêt, d'ailleurs modique (1 % dans le cas des fonds particuliers).

— La dette viagère, qui met à la charge de l'Etat

un simple service d'arrérages (pensions et allocations).

Ce service est temporaire puisque, par définition, la dette viagère s'éteint avec le créancier, mais, en fait, cette dette est l'objet, à la fois, d'un amortissement et d'une reconstitution automatiques. En effet, si les bénéficiaires de la dette viagère disparaissent, constamment apparaissent de nouveaux créanciers.

Les dotations budgétaires prévues, chaque année, au profit de ces trois éléments de la dette publique sont importantes. Elles atteignent, en 1952, un total de 5.435.724.000 francs, soit un peu plus du dixième du montant du budget ordinaire.

En raison même de cette importance, il paraît intéressant de rechercher si les charges de la dette publique ont pesé, dans des conditions identiques, sur les budgets des années antérieures.

### I. — Evolution des différents éléments de la dette publique

L'évolution des trois éléments de la dette marocaine est retracée dans le tableau I.

(1) N.D.L.R. Extrait de : « La dette publique marocaine », par M. P. Delmares, dans Bulletin de statistique et de documentation financières, n° 45, 1<sup>er</sup> trimestre 1952.

TABLEAU I

Pourcentage des différentes dettes par rapport au total de la dette publique

(en milliers de francs)

Catégories de la dette publique	1921		1930		1935		1947		1949		1951		1952	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dettes amortissables .....	27.761	83,7	120.644	85,8	185.734	84,5	583.130	67,3	1.251.634	61,8	2.469.263	63	3.775.043	69,4
Dettes flottantes ..	»	»	2.000	1,4	2.000	1	10.000	1,1	25.000	1,2	120.000	3,1	250.000	4,6
Dettes viagères ..	5.417	16,3	17.933	12,8	31.956	14,5	273.926	31,6	746.301	37	1.330.534	33,9	1.410.681	26
Total de la dette publique .....	33.178	100	140.577	100	219.690	100	867.056	100	2.022.935	100	3.919.797	100	5.435.724	100

Ce tableau permet, tout d'abord, de constater l'accroissement considérable, en valeur nominale, du montant de la dette publique marocaine. S'élevant à 33.178.000 francs en 1921, le total de la dette est passé à 219.690.000 francs en 1935, 867.056.000 francs en 1947, et atteint, cinq ans après, en 1952, 5.435.724.000 francs.

Il convient, toutefois, d'observer que cette augmentation ne provient pas seulement d'un accroissement des charges de la dette. Elle résulte aussi, et dans une très large mesure, de la dépréciation du franc, depuis 1921. En effet, exprimé en francs 1951, le montant de la dette publique, en 1921, aurait atteint 1.231.866.000 francs, soit un peu

moins du quart du montant de la dette en 1952. Ce quadruplement, en 30 ans, des charges de la dette publique, n'a rien de déraisonnable pour un pays en plein développement comme le Maroc.

Ce tableau permet, en outre, de constater que la dette amortissable constitue la part la plus importante de la dette publique. Dans les premières années du Protectorat, elle en a même représenté la presque totalité (83,7 % en 1920, 84,5 % en 1935). Ce n'est qu'à partir de cette dernière année qu'elle a diminué dans de fortes proportions au profit de la dette viagère, dont la charge s'est accrue d'une façon régulière. En 1949, au moment de l'établissement du programme quadriennal d'équipement 1949-1952, la dette amortissable ne représentait plus que 61,8 % du total de la dette.

Naturellement, la réalisation de ce programme entraîne, chaque année, une augmentation des charges de la dette amortissable, qui atteint, en 1951, 63 % et, en 1952, 69,4 % de la dette publique. Cet accroissement, relativement important, est la traduction, dans le budget ordinaire, de l'effort accompli pour l'équipement du Maroc.

La part tenue par la dette viagère n'a, par contre, cessé de croître jusqu'en 1949. Ne représentant que 12,8 % du total de la dette en 1930, elle en représente 14,5 % en 1935, 31,6 % en 1947, et 37 % en 1949. Elle tend, depuis lors, à se stabiliser, voire même à diminuer (26 % en 1952).

Cet accroissement constant de la dette viagère ne saurait surprendre. Dans un pays où presque tout était à faire et où il reste beaucoup à accomplir, l'administration, dont le rôle est déterminant, s'est trouvée, et se trouve encore, dans l'absolue nécessité, pour mener à bien sa tâche, de faire appel à un nombre sans cesse plus important de techniciens, de professeurs, de médecins. Il n'est, dans ces conditions, pas anormal de voir, d'année en année, s'accroître les charges de la dette viagère, au fur et à mesure qu'augmente le nombre des fonctionnaires mis à la retraite. Les mises à la retraite s'élèvent, actuellement, à 300-350 par an, pour les agents relevant du régime général, et à un chiffre du même ordre de grandeur, pour ceux qui relèvent des régimes particuliers (allocations spéciales, rentes viagères, etc...).

C'est de 1947 à 1951 que la charge de la dette viagère a grevé le plus lourdement le budget. Pendant cette période, en effet, l'Etat, afin de maintenir une certaine parité entre les pensions et les salaires, a consenti à ses retraités des avantages tenant compte des relèvements de traitements accordés aux fonctionnaires en activité. Dans cet esprit, a été réalisée, en 1950 (avec effet de 1948), la péréquation générale des pensions, dont la charge a porté, plus particulièrement, sur les budgets des années 1950 et 1951, par suite de l'inscription à ces budgets des sommes nécessaires au paiement des rappels de pensions péréquées.

Resté très faible jusqu'en 1949, le volume de la dette flottante s'est sensiblement accru, au cours de ces trois dernières années. Alors qu'il ne représentait encore, en 1949, qu'un peu plus du centième du total de la dette publique, il en représente, actuellement, près du vingtième. Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement considérable du montant des fonds (notamment des fonds particuliers) déposés au Trésor.

En définitive, malgré un accroissement sensible du volume de la dette viagère et de la dette flottante, la part la plus importante de la dette publique reste constituée par la dette amortissable (plus des deux tiers en 1952). C'est une charge normale dans un pays qui, chaque année, finance par l'emprunt plus de la moitié de ses dépenses d'équipement.

## II. — Evolution de la dette publique par rapport au budget ordinaire

Le tableau II permet de suivre, de 1921 à 1952, l'évolution de la dette publique par rapport au total du budget

ordinaire. Il a paru intéressant de rapprocher, dans le même tableau, le total de la dette publique du montant des dépenses ordinaires et de procéder à ces mêmes comparaisons avec la seule dette amortissable.

Ainsi qu'il est permis de le constater à la lecture de ce tableau, l'évolution de la dette publique et celle de la dette amortissable sont « parallèles ». Cela tient à l'importance même de cette dernière dans le total de la dette.

Il semble, par ailleurs, possible de distinguer quatre grandes périodes dans cette évolution.

### 1. Première période : de 1921 à 1931.

La dette publique, malgré un recours important à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissements, montre une certaine stabilité par rapport au budget ordinaire. Elle représente, durant cette période, un peu moins du cinquième de celui-ci.

### 2. Deuxième période : de 1932 à 1938.

Une importante déflation budgétaire est provoquée par la crise mondiale. Alors que sont réalisées de sérieuses compressions de dépenses, le programme de grands travaux est poursuivi. Son financement est assuré, dans sa presque totalité, par un recours à l'emprunt. La charge de la dette publique s'accroît alors très rapidement. Elle atteint, en 1936, 32,3 %, soit le tiers environ du budget ordinaire. C'est une charge qui pèse lourdement sur le budget chérifien. Il faut toutefois souligner que l'effort accompli pendant ces années de crise, a permis au Maroc de ne pas affronter la deuxième guerre mondiale dans des conditions économiques trop défavorables.

### 3. Troisième période : de 1939 à 1949.

Cette période se caractérise par une diminution constante et importante, en valeur relative s'entend, du volume de la dette publique. De 26,9 % en 1939, elle descend à 11,1 % en 1945, pour n'atteindre plus que 6,7 % en 1949.

Plusieurs causes sont à l'origine de cette diminution :

— d'abord, un ralentissement très sensible des dépenses d'investissements pendant la guerre ;

— ensuite, lors de la reprise, en 1945, des grands travaux d'équipement, un marché financier peu favorable à l'émission d'emprunts à long terme (2) ;

— enfin, en 1948, l'apparition des bons d'équipement à 4 ans qui, du fait qu'aucun amortissement n'est alors prévu pour eux, ne représentent pas une charge importante pour la dette publique (105 millions de francs en 1949).

### 4. Quatrième période : à partir de 1950.

En 1949 est lancé un programme quadriennal de grands travaux pour le financement duquel il est, dans une large mesure, fait appel à des avances du fonds français de modernisation et d'équipement, remboursables par le versement d'annuités, calculées sur la base d'une durée de 25 ans et d'un taux d'intérêt de 1,50 %. Ces avances constituent, en fait, des emprunts à long terme à un taux très avantageux. Leur amortissement contribue cependant, dès l'année 1950, à augmenter sensiblement la charge de la dette publique. C'est ainsi qu'en 1952, une somme de 1.837.930.000 francs représente, à elle seule, l'annuité d'amortissement des avances reçues en 1949, 1950 et 1951.

Certes, le remboursement de ces avances constitue, pour la dette publique, une charge importante, mais l'on ne saurait trop insister sur le fait que ce mode de financement est particulièrement avantageux pour le budget chérifien.

En effet, l'annuité d'amortissement de l'avance de 13.665.000.000 de francs, consentie en 1951 par le fonds

(2) Cette situation met le Gouvernement dans la nécessité de financer la plus grosse part des dépenses d'investissement sur des ressources fiscales et même sur des avances de trésorerie (programmes 1947 et 1948).

français de modernisation, ne s'élève qu'à 659.520.004 frs, alors que la charge d'un emprunt à long terme de 13.665.000.000 de francs à 6,5 %, amortissable en 25 ans, s'élèverait à 1.120.276.924 francs, et celle d'un même emprunt, amortissable en 30 ans, à 1.046.430.718 francs (3).

Une autre cause de l'augmentation du volume de la dette publique, pendant cette période, est l'accroissement de la charge de la dette viagère à la suite de la péréquation générale des pensions.

(3) Encore convient-il d'ajouter que l'émission de tels emprunts serait très aléatoire.

Une dernière cause, enfin, est l'amortissement en capital, sur 30 ans, des bons d'équipement émis en 1950 et 1951.

Ainsi qu'il a été signalé, le budget n'a supporté jusqu'à présent, au titre des bons d'équipement, qu'une charge annuelle d'intérêt relativement faible (520.400.000 francs en 1952).

On pouvait, en effet, considérer, aussi longtemps que le montant des bons d'équipement restait peu élevé, qu'une consolidation pourrait être réalisée par l'émission d'un emprunt à long terme. Mais ce montant dépasse maintenant 12 milliards de francs, dont 7,2 milliards de bons à deux

TABLEAU II

Pourcentage de la dette publique et de la dette amortissable par rapport au total du budget ordinaire d'une part, des dépenses ordinaires, d'autre part

(en milliers de francs)

EXERCICES	TOTAL DU BUDGET ORDINAIRE	TOTAL des dépenses ordinaires (budget ordi- naire, déduc- tion faite des dépenses d'é- quipement)	DETTE PUBLIQUE (dettes amortissable, flottante et viagère)			DETTE AMORTISSABLE		
			Montant de la dette publique	% par rapport au budget ordinaire	% par rapport aux dépenses ordinaires	Montant de la dette amortissable	% par rapport au budget ordinaire	% par rapport aux dépenses ordinaires
1921	268.999	256.382	33.178	12,3	12,9	27.761	10,3	10,8
1922	287.588	276.685	39.730	13,8	14,3	34.774	12	12,5
1923	299.813	286.648	53.024	17,6	18,5	47.769	15,9	16,7
1924	312.243	296.610	62.245	19,9	20,9	57.281	18,3	19,3
1925	342.099	319.144	61.448	17,9	19,3	56.477	16,5	17,7
1926	406.916	386.092	78.383	19,2	20,3	65.143	16	16,9
1927	531.652	505.530	100.382	18,8	19,8	78.038	14,6	15,4
1928	641.232	608.449	122.009	19	20,1	100.149	15,6	16,5
1929	688.093	667.182	122.008	17,7	18,3	91.692	13,3	13,7
1930	802.288	775.972	140.577	17,5	18,1	120.644	15	15,5
1931	921.311	900.692	163.169	17,7	18,1	134.341	14,5	14,9
1932	978.862	968.183	191.047	19,5	19,7	153.491	15,6	15,9
1933	893.017	881.977	181.339	20,3	20,6	152.153	17	17,3
1934	878.429	869.268	203.987	23,2	23,4	169.106	19,2	19,4
1935	889.596	874.019	219.690	24,6	25,1	185.734	20,8	21,2
1936	872.306	860.051	281.942	32,3	32,7	247.448	28,3	28,7
1937	944.520	938.086	286.717	30,3	30,5	261.088	27,6	27,8
1938	1.100.792	1.083.222	307.776	27,9	28,4	267.288	24,2	24,6
1939	1.184.958	1.148.993	319.989	26,9	27,8	302.919	25,5	26,3
1940	1.174.502	1.130.502	304.348	25,9	26,9	290.269	24,7	25,7
1941	1.307.234	1.256.834	310.720	23,7	24,7	294.595	22,5	23,4
1942	1.731.986	1.656.186	328.559	18,9	19,8	300.404	17,3	18,1
1943	2.303.748	2.253.648	320.091	13,8	14,2	298.983	12,9	13,2
1944	2.916.659	2.906.859	326.842	11,2	11,2	297.756	10,2	10,2
1945	3.928.604	3.457.404	385.729	9,8	11,1	353.143	8,9	10,2
1946	6.656.468	6.525.768	702.681	10,5	10,7	492.281	7,3	7,5
1947	10.950.908	10.747.108	867.056	7,9	8,1	583.130	5,3	5,4
1948	22.575.418	19.131.118	2.307.187 (1)	10,2	12,1	1.564.007 (1)	6,9	8,1
1949	29.768.367	24.338.467	2.022.935	6,7	8,3	1.251.634	4,2	5,1
1950	33.345.830	28.904.130	2.665.856	7,9	9,2	1.652.584	4,9	5,7
1951	42.395.513	38.855.513	3.319.797	9,2	10,1	2.469.263	5,8	6,3
1952 (budget ini- tial)	53.152.541	47.040.241	5.435.724	10,2	11,6	3.775.043	7,1	8,1

(1) Il convient d'indiquer que l'importante augmentation de la dette publique en 1948, résulte principalement de l'inscription, au titre de la dette amortissable :

- d'un crédit de 455.000.000 de francs pour la reprise du service de l'emprunt 1910 suspendu depuis 1936 ;
- d'un crédit de 81.040.000 francs pour permettre aux compagnies de chemins de fer C.F.M. et C.M.O. de rembourser l'avance de trésorerie qui leur avait été consentie en 1947, pour faire face à l'échéance du 15 décembre 1947 des emprunts émis en 1946, et pour lesquels il n'avait pas été possible d'établir l'échéancier suffisamment à temps pour inscrire les crédits nécessaires au budget de 1947.

Le budget de 1948 a, de ce fait, supporté la charge de deux annuités.

ans, et il est difficile d'en envisager la consolidation dans les conditions actuelles du marché financier.

Il n'était, dès lors, plus possible de laisser une dette à court terme s'accumuler sans qu'aucun amortissement ne soit effectué. Aussi a-t-il été prévu, au budget de 1952, un amortissement sur 30 ans des bons à deux ans émis en 1950 et 1951.

\*\*

En dépit de la charge importante qui résulte de l'amortissement des avances du fonds français de modernisation et des bons d'équipement, émis en 1950 et 1951, d'une part, et, d'autre part, de l'accroissement de la dette viagère, la dette marocaine reste légère.

Il paraît, toutefois, nécessaire de rappeler que cette dette ne correspond pas à la totalité des engagements financiers de l'Etat. En effet, ainsi qu'il a été permis de le constater au cours de cette étude, il n'est effectué aucun remboursement des avances consenties par le Trésor pour le financement des dépenses d'investissement, en 1947 et

1948. De même, il n'est prévu aucun amortissement des bons d'équipement à 4 ans, émis en 1948 et 1949. La dette publique apparaît donc, dans le budget chérifien, plus légère qu'elle ne l'est en réalité.

Il est, d'ailleurs, intéressant de souligner que, si un emprunt de consolidation, à 6,5 % et 30 ans, devait permettre de transformer en dette à long terme les bons d'équipement et de consolider les avances de trésorerie, la charge de la dette marocaine s'en trouverait augmentée de près de deux milliards. Placée dans ces conditions normales, mais évidemment plus défavorables, la dette publique représenterait, en 1952, à peine 14 % du budget ordinaire, et serait donc encore relativement faible.

C'est là une constatation réconfortante, car cette situation privilégiée de la dette marocaine laisse ouverte la possibilité de contracter de nouveaux emprunts, qui permettront de poursuivre l'effort considérable accompli, ces dernières années, pour l'équipement du Maroc.

P. DELMARES.

### Moyens de paiement

DATE	Circulation monétaire	DEPOTS				Bons du Trésor	Solde du compte d'opérations
		Banques	Chèques postaux	Trésor. générale	Caisse d'épar.		
millions de francs							
1938 - 31 décembre	638	831	126	»	203	»	- 1.028
1948 - 31 décembre	24.151	46.999	6.187	2.818	2.165	33.562	16.021
1949 - 31 décembre	26.721	49.888	7.818	4.031	2.916	22.544	10.560
1950 - 31 décembre	29.926	67.920	9.086	6.593	4.066	25.403	4.476
1951 - 31 mars	31.056	71.645	9.407	8.298	4.267	27.504	8.243
1951 - 30 juin	34.357	72.058	10.407	10.547	4.196	28.830	6.067
1951 - 31 décembre	40.846	92.709	11.980	9.528	3.968	23.987	- 3.573
1952 - 31 mars	41.492	100.774	12.945	11.724	4.005	24.562	7.317
1952 - 30 juin	43.827		12.137	14.093	3.964	24.467	6.247

### NOTE DE PRÉSENTATION DU « RECTIFICATIF » AU BUDGET DE L'EXERCICE 1952 (1)

#### I. — Budget ordinaire

Depuis 1950, l'administration s'est efforcée de réduire, dans toute la mesure du possible, les modifications apportées aux prévisions du budget initial sous forme de cahier collectif de crédits additionnels.

En 1952, cet effort, favorisé par la tendance actuelle des prix à la stabilisation dans la Métropole et au Maroc, a été vigoureusement poursuivi.

Cependant, les hausses intervenues entre l'établissement du budget initial et l'époque du renversement de la tendance (hausses qui ont d'ailleurs justifié deux relèvements successifs du salaire minimum légal), nécessitent l'ajustement de certaines dotations au budget primitif.

Cet ajustement est d'importance très faible, puisque les majorations de crédits envisagées, s'élèvent, au total à 1.700 millions seulement (2), soit 3,6 % du montant des dépenses ordinaires. A titre de comparaison, il est rappelé que les crédits, inscrits aux collectifs de 1948 et 1949, se sont élevés à 34,5 % et 16,4 %, du montant des budgets ordinaires

correspondants. Bien entendu, toutes les dépenses qui ne présentaient pas un caractère imprévisible et inéluctable ont été rigoureusement écartées.

Le rectificatif comporte en dépenses, l'inscription de deux dotations globales, qui figurent au chapitre 70 de la première partie du budget, et seront, comme les années précédentes, réparties ultérieurement en fonction des besoins exacts de chaque rubrique.

La première de ces dotations, d'un montant de 800 millions, est destinée à couvrir :

	en millions de francs
— Le relèvement des salaires des agents journaliers et occasionnels (10 % à compter du 16 septembre 1951, et 10 % à compter du 1 <sup>er</sup> mars 1952) .....	300
— Le relèvement des salaires et l'accroissement des effectifs du personnel suppléant de l'Instruction publique .....	300
— La répercussion des mesures diverses intéressant les traitements et indemnités du personnel, adoptées par la commission interministérielle .....	200
Total .....	800

(1) N.D.L.R. — Extrait de l'annexe à l'exposé du directeur des finances au conseil du gouvernement - session de juin-juillet 1952. Sur le budget de l'exercice 1952, cf. Bulletin économique et social du Maroc, vol. XV, n° 52, 4<sup>me</sup> trimestre 1951, p. 148.

(2) N.D.L.R. — Pour 1951, ce rectificatif, s'élevait à un total de 3.600 millions. Cf. Bulletin économique et social du Maroc, vol. XV, n° 51, 3<sup>me</sup> trimestre 1951, p. 643.

La *seconde dotation*, inscrite sous la rubrique des « dépenses imprévues », s'élève à 900 millions.

Elle doit permettre de couvrir les insuffisances de crédits, qui se sont révélées sur les chapitres de matériel, soit par suite de la hausse des prix, soit en raison de la nécessité de faire face à certaines dépenses inéluctables.

	en millions de francs
— Aménagement et entretien des immeubles .	150
— Fonctionnement et répartitions des véhicules industriels et de tourisme . . . . .	100
— Transport des dépêches et des colis postaux, du matériel et des fonds (noter l'augmentation considérable du trafic) . . . . .	97
— Impressions et frais de bureau . . . . .	50
— Liaisons postales, télégraphiques et téléphoniques . . . . .	35
— Eau, chauffage, éclairage . . . . .	30
— Dépenses d'alimentation (camps et centres d'accueil, nourriture des prisonniers) . . . . .	50
— Frais de transport . . . . .	65
— Dépenses d'assistance . . . . .	50
— Subventions aux sociétés de secours mutuels . . . . .	40
— Déficit de la distribution d'eau par la R.E.I.P. dans les petits centres . . . . .	133
— Divers (allocations aux Chambres consultatives, bourses d'enseignement, etc...) . . . . .	100
Total . . . . .	900

Les recouvrements, enregistrés au cours des cinq premiers mois au titre des droits de douane (3), permettent d'escompter des plus-values suffisantes pour assurer la couverture des dépenses supplémentaires, inscrites au rectificatif.

## II. — Budget d'équipement

Les prévisions de recettes, au titre de la caisse spéciale des travaux publics, pourront, du fait de la réévaluation des droits de douane, être majorées de 425 millions. Toutefois, cette ressource supplémentaire ne permettra certainement pas de compenser la réduction de l'aide attendue du Fonds de Modernisation. Cette réduction, dont le chiffre n'est pas encore officiellement arrêté, sera de l'ordre de 1.800 à 1.900 millions. Toutefois, une tranche de 1.100 millions, dite « conditionnelle », sera peut-être débloquée, au moins en partie, en faveur du Maroc, si les ressources de l'Etat français le permettent. D'autre part, la contribution, qui avait été escomptée, du Fonds spécial d'aide aux territoires d'outre-mer, nous fera défaut, l'E.C.A. n'ayant affecté aucun crédit à ce fonds spécial.

Il est donc nécessaire :

- 1° de réduire certains crédits d'équipement, tels que ceux affectés à la construction des routes ;
- 2° de reporter sur 1953, l'exécution de certains projets (4) ;
- 3° de dégager certaines recettes pour éviter que ne soit compromise la réalisation de travaux urgents (en matière d'hydraulique et d'électricité), qui devraient, en principe, être financés par le F.M.E. et le Fonds spécial de l'E.C.A.

Ces recettes, outre les 425 millions à provenir de la caisse spéciale, pourraient être prélevées sur le fonds de réserve, dans la limite de ses disponibilités actuelles (600 millions). Un tel prélèvement ne présente pas d'inconvénient puisque le fonds de réserve sera réalimenté, très prochainement, par les excédents importants de l'exercice 1951.

(3) N.D.L.R. — Soit 1.700.000 inscrits au chapitre 2 (droits de douane, droits d'importation) de la première partie du budget.

(4) A noter que ces deux mesures n'affecteront pas les travaux d'équipement social.

## Crédit

### a) Situation des banques privées (1)

DATE	DEPOTS (passif)			ENGAGEMENTS (actif)			Bons du Trésor détenus (actif)	Bons d'équipement (actif)
	A vue (2)	A terme	Total	Total	dont			
					à la demande du Protectorat	Portef. commercial		
milliards de francs								
1948 - 31 décembre . . . . .	43,78	3,22	47,00	26,67	4,98	3,61	22,59	0,72
1949 - 31 décembre . . . . .	46,32	3,57	49,89	36,85	6,71	7,86	16,04	1,37
1950 - 31 décembre . . . . .	60,68	7,24	67,92	49,24	8,96	10,52	17,10	5,01
1951 - 31 mars . . . . .	62,20	9,45	71,65	52,08	9,89	10,28	22,48	5,04
1951 - 30 juin . . . . .	62,12	9,93	72,05	59,71	10,06	13,62	22,81	5,13
1951 - 31 décembre . . . . .	76,04	16,67	92,71	78,17	13,13	20,15	15,30	7,2
1952 - 31 mars . . . . .	79,90	20,87	100,77	86,20	13,62	22,28	17,99	7,01
1952 - 31 mai . . . . .	80,20	21,10	101,30	89,86	13,33	21,75	19,25	8,69

(1) Y compris les opérations effectuées par la banque d'Etat du Maroc en tant qu'établissement privé.

(2) Y compris les comptes courants créditeurs.

b) Situation de la banque d'Etat du Maroc

DATE	ACTIF					PASSIF
	Portefeuille commercial		Crédits		Bons du Trésor	Dépôts de fonds particuliers
	Total	Dont réescomptes aux banques	Total	Dont en faveur d'organismes publics		
millions de francs						
1948 - 31 décembre	1.242	1.175	4.912	2.866	3.439	1.543
1949 - 31 décembre	7.091	1.014	7.444	3.492	1.418	1.429
1950 - 31 décembre	6.997	6.659	10.768	5.688	5.745	2.015
1951 - 31 mars	5.011	4.790	12.058	6.695	2.023	2.221
1951 - 30 juin	7.062	6.684	15.022	6.868	3.070	2.102
1951 - 31 décembre	18.071	15.764	17.728	8.523	3.832	2.216
1952 - 31 mars	9.710	9.584	17.597	8.194	2.177	2.361
1952 - 30 juin	12.309	9.464	16.545	6.938	832	2.357

c) Valeurs mobilières

Indice des cours des valeurs à revenu variable cotées à Casablanca  
Base 100 fin décembre 1938

GROUPES	1949 28 déc.	1950		1951			1952	
		27 déc.	27 juin	29 mars	26 sept.	26 déc.	26 mars	25 juin
Banques — Assurances	1.288	1.195	1.174	1.077	1.193	1.131	1.269	1.121
Sociétés immobilières	1.051	1.077	1.066	991	984	1.026	1.074	1.103
Eau — Electricité	338	332	369	291	431	413	425	395
Industries extractives	562	464	483	495	740	665	706	594
Industries alimentaires	4.483	4.124	4.751	4.336	5.510	5.266	6.019	5.930
Industries diverses	2.031	1.730	1.919	1.862	2.085	2.036	2.400	2.187
Transports	259	232	246	228	266	247	264	301
Commerce	3.954	3.752	4.105	3.634	4.045	4.300	4.635	4.356
Sociétés de portefeuille	3.595	3.124	3.608	3.246	4.724	4.739	4.900	4.483
Indice général	2.672	2.415	2.644	2.472	3.230	3.144	3.415	3.144

## G. - Démographie et questions sociales

### PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES EN AFRIQUE DU NORD (1)

Les différents problèmes économiques, sociaux, et même politiques, de l'Afrique du Nord ne sauraient être examinés, en dehors de ce fait fondamental que constitue le croît constant et important de la population des trois pays. Quelques chiffres seulement en soulignent la réalité profonde :

— 1936 : 16,1 millions d'habitants,

— 1946 : 20,3 » » »

soit, un accroissement du quart de la population en dix ans.

Cette progression s'est poursuivie au cours des dernières années, particulièrement au sein des éléments autochtones. Aucun recensement n'a été effectué depuis plusieurs années, mais l'on peut estimer à près de 22 millions d'habitants, la population qui sera présente sur le sol de l'Afrique du Nord française, dans quelques mois.

(1) N.D.L.R. — Extraits de J. Lepidi « La Tunisie et l'Afrique du Nord », dans Bulletin économique et social de la Tunisie, n° 64, mai 1952, et n° 65, juin 1952.

#### Population de l'Afrique du Nord

(en milliers)

	ALGÉRIE		MAROC		TUNISIE	
	1936	1946	1936	1946	1936	1946
Européens	987	960	203	325	213	240
Autochtones	6.248	7.722	6.042	8.292	2.395	2.991
Total	7.235	8.682	6.245	8.617	2.608	3.231